



Outils

Portail Surendettement : un nouveau volet dédié aux professionnels

Depuis ce mercredi 19 février 2014, un volet destiné aux professionnels de la médiation de dettes est accessible en ligne sur le « Portail Surendettement » de la Wallonie. Il vient compléter le volet qui avait été spécifiquement conçu pour informer toute personne recherchant des renseignements à propos de la gestion d'un budget familial, des dettes qu'il peut comporter et d'une éventuelle situation de surendettement.

Le nouveau volet s'adresse aux travailleurs sociaux et aux juristes employés par les services de médiation de dettes agréés par la Wallonie, aux avocats travaillant pour ces services. Il s'adresse plus largement à l'ensemble des autres catégories de médiateurs de dettes, qu'il s'agisse d'avocats, de notaires, d'huissiers de justice ou de mandataires de justice, ainsi qu'à tout professionnel actif dans la lutte contre le surendettement ou la prévention de ce phénomène ou intéressé par ces matières.

Au début de leur carrière, les médiateurs de dettes bénéficient d'une formation dans le cadre de laquelle l'information de base nécessaire à l'exercice de leur métier leur est dispensée. Des ouvrages ou des articles spécialisés dans l'une ou l'autre matière sont à leur disposition. Mais leur travail quotidien requiert de pouvoir consulter rapidement une synthèse de ce qui peut être trouvé dans différentes sources d'information. Le nouveau volet est donc le lieu idéal où cette synthèse peut être faite, étayée et mise à jour rapidement. De surcroît, il fournit un complément indispensable aux formations et aux recyclages ainsi qu'aux publications existantes et futures de l'Observatoire.

Par ailleurs, le support dématérialisé du « Portail » permet tout à la fois une lecture de l'information qu'il contient suivant un ordre suggéré et la consultation de renseignements ciblés sur l'un ou l'autre sujet particulier. Il offre également la possibilité de mêler de l'information pure, des applications concrètes et des outils interactifs. Il en est ainsi de la grille budgétaire permettant d'évaluer le montant des charges courantes mensuelles moyennes d'un ménage, d'identifier le disponible correspondant à la différence entre les revenus et les charges de ce ménage, de déterminer si les charges de remboursement des crédits ou de dettes échues et impayées cor-

respondent à ce disponible, et de prendre une décision en connaissance de cause.

Le nouveau volet du « Portail » comporte une description précise des procédures et des méthodes auxquelles les professionnels peuvent recourir ou qu'ils peuvent recommander pour traiter une situation financière délabrée, voire une situation de surendettement. Ils pourront de la sorte jauger les avantages et les inconvénients de chacune de ces procédures. De surcroît, cette description suit un ordre particulier permettant à ces professionnels de systématiser et de structurer leur approche.

Le nouveau volet se structure autour de six rubriques :

1) Le cadre institutionnel : la médiation de dettes y est définie et la manière dont la Wallonie l'a organisée et constamment soutenue y est présentée.

2) Les procédures et les méthodes : cette rubrique détaille les solutions qui s'offrent aux professionnels confrontés à des situations d'endettement problématique ou de surendettement et leur propose une démarche logique qui peut s'appliquer dans tous les cas de figure, quelles que soient les difficultés que rencontre la personne qui consulte un médiateur de dettes et quelles que soient les questions qu'elle se pose.

3) Des informations approfondies : y est synthétisée toute l'information de base concernant les obligations qu'un sujet de droit peut avoir à assumer ainsi que la manière dont certaines situations particulières et leurs suites sont organisées juridiquement, telles que la filiation, les incapacités juridiques, le mariage, la cohabitation, le décès rappelle les bases et présente de manière détaillée les obligations provenant d'un contrat, les obligations non contractuelles, les obligations nées du statut des personnes.

4) Un glossaire : celui-ci pourvoit à la nécessité de donner un sens unique à des notions essentielles et de lever certaines ambiguïtés.

5) Des liens : l'internaute pourra y trouver des sources d'information complémentaires.

6) Des outils : l'internaute pourra par exemple y trouver des instruments de calcul, des modèles d'actes ou des aide-mémoire.

> 777

Didier Noël, coordinateur scientifique de l'Observatoire du crédit et de l'endettement

À noter

Cet espace professionnel est accessible à tous sans qu'il soit nécessaire d'introduire un nom d'utilisateur et un mot de passe. Il a été conçu selon les besoins des professionnels. L'espace privé qui figure sur la page d'accueil de l'espace professionnel est réservé à des développements ultérieurs et n'est pas encore actif – www.socialsante.wallonie/surendettement/